

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Bulletin officiel

Mai 2014

Directeur de la publication : Jean-François Collin
Rédactrice en chef : Pascale Compagnie
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard
Contact : Véronique Van Temsche

Imprimerie du ministère des Finances

Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation
Mission de la politique documentaire
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1
Tél : 01.40.15.38.29.

Abonnement annuel : 50 €

ISSN : 1295-8670 (version imprimée)
ISSN : 2105-2441 (version en ligne)

SOMMAIRE

Mesures de publication et de signalisation

Éducation artistique - Enseignement - Formation - Recherche

- Page 5 Arrêté du 9 mai 2014 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.
- Page 5 Arrêté du 9 mai 2014 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.
- Page 5 Arrêté du 30 mai 2014 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière (M. Pascal Gravat).

Médias et industries culturelles - Audiovisuel, cinématographie et presse

- Page 6 Arrêté du 14 mai 2014 portant nomination à la commission des aides aux cinémas du monde.
- Page 6 Arrêté du 26 mai 2014 portant nomination à la commission prévue à l'article 19 du décret n° 98-750 du 24 août 1998 relatif au soutien financier à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles de spectacles cinématographiques et au soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques.

Médias et industries culturelles - Livre et lecture

- Page 7 Arrêté du 15 mai 2014 portant nomination d'un membre de la commission Théâtre du Centre national du livre.

Patrimoines - Archéologie

- Page 7 Arrêté du 21 mai 2014 portant modification de la composition du Conseil national de la recherche archéologique.
- Page 7 Décision n° 2014-DG/14/035 du 28 mai 2014 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Patrimoines - Monuments historiques

- Page 11 Avenant du 31 mars 2014 à la convention conclue le 24 octobre 2013 entre la Fondation du patrimoine et M. Xavier Buthaud et publiée au *Bulletin officiel* n° 228 du ministère de la Culture.
- Page 12 Décision n° 2014-12A du 2 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 12 Décision n° DS-2014-17S du 16 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.
- Page 13 Décision du 20 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Page 14 Décision n° 2014-15A du 26 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Patrimoines - Musées

Page 15 Décision du 19 mai 2014 relative à l'intérim des fonctions de président du conseil d'administration de l'établissement public du musée national Picasso-Paris.

Mesures d'information

Page 16 **Relevés de textes parus** au *Journal officiel*

Page 23 **Réponses aux questions écrites**
(Assemblée nationale et Sénat)

Divers

Page 25 Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte DPLG.

Page 27 Bulletin d'abonnement.

Mesures de publication et de signalisation

ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - FORMATION - RECHERCHE

Arrêté du 9 mai 2014 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment son article 10 ;
Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 752-1 ;
Vu le décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture, notamment ses articles 5 et 7 ;
Vu l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'École nationale supérieure d'architecture de Marseille est habilitée à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre pour une durée de quatre ans à compter de la rentrée universitaire 2014-2015.

Art. 2. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'enseignement supérieur
et de la recherche en architecture,
Maryline Laplace

Arrêté du 9 mai 2014 habilitant l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment son article 10 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 752-1 ;

Vu le décret n° 2005-734 du 30 juin 2005 relatif aux études d'architecture, notamment ses articles 5 et 7 ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles est habilitée à délivrer l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre pour une durée d'une année à compter de la rentrée universitaire 2013-2014.

Art. 2. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de l'enseignement supérieur
et de la recherche en architecture,
Maryline Laplace

Arrêté du 30 mai 2014 portant dispense du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière (M. Pascal Gravat).

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu l'article L. 362.1 du Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié pris en application de l'article L. 362.1 susvisé, portant composition de la commission nationale prévue audit article et relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État de professeur de danse ;

Vu la demande de l'intéressé,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Pascal Gravat est dispensé de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse au titre de la renommée particulière dans l'option danse contemporaine.

Art. 2. - Le directeur général de la création artistique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour la ministre et par délégation :
 Pour le directeur général de la création artistique :
 La sous-directrice de l'emploi et de la formation,
 Laurence Vagnier

MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - AUDIOVISUEL, CINÉMATOGRAPHIE ET PRESSE

Arrêté du 14 mai 2014 portant nomination à la commission des aides aux cinémas du monde.

La ministre de la Culture et de la Communication,
 Vu le Code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 et L. 111-3 ;

Vu le décret n° 99-130 du 24 février 1999 modifié relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique ;

Vu le décret n° 2012-543 du 23 avril 2012 relatif aux aides aux cinémas du monde, notamment ses articles 11 à 16 ;

Après avis du ministre des Affaires étrangères et du Développement international,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Marianne Slot est nommée, pour une durée d'un an, présidente de la commission des aides aux cinémas du monde prévue aux articles 11 à 16 du décret du 23 avril 2012 susvisé.

Art. 2. - Sont nommés, pour une durée d'un an, membres de la commission précitée :

* Au titre du 1^{er} collègue :

- M. Jean-Michel Frodon, vice-président,
- M^{me} Daniela Elstner,
- M. Jean des Forêts,
- M^{me} Dyana Gaye,
- M^{me} Janja Kralj,
- M. Christophe Leparç.

* Au titre du 2^e collègue :

- M. Gilles Duval, vice-président,
- M^{me} Didar Dohmeri,
- M. Grégory Gajos,
- M^{me} Laurence Herszberg,
- M. Xavier Leherpeur,
- M^{me} Wassyła Tamzali.

Art. 3. - Sont nommés, pour une durée d'un an, membres suppléants de la commission précitée :

- M^{me} Sarah Chazelle,
- M. Chad Chenouga,
- M. Rémy Chevrin,
- M^{me} Francisca Feder,
- M^{me} Marie Gutmann,
- M^{me} Svetlana Klinyshkova,
- M. Guillaume Mainguet,
- M^{me} Éva Morsch Kihn,
- M^{me} Magali Negroni,
- M^{me} Judith Nora,
- M. Emmanuel Salinger,
- M. Franck Salaün.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
 Aurélie Filippetti

Arrêté du 26 mai 2014 portant nomination à la commission prévue à l'article 19 du décret n° 98-750 du 24 août 1998 relatif au soutien financier à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles de spectacles cinématographiques et au soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le Code du cinéma et de l'image animée ;

Vu le décret n° 99-130 du 24 février 1999 modifié relatif au soutien financier de l'industrie cinématographique ;

Vu le décret n° 98-750 du 24 août 1998 modifié relatif au soutien financier à la diffusion de certaines œuvres cinématographiques en salles de spectacles cinématographiques et au soutien financier à la modernisation et à la création des établissements de spectacles cinématographiques, notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 25 mars 1983 modifié relatif à la commission chargée de donner un avis en matière de soutien financier de l'État à la création et à la modernisation des salles de spectacles cinématographiques dans les zones géographiques dont les agglomérations sont insuffisamment équipées,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Dominique Bourret est nommée, pour une durée de trois ans, membre de la commission prévue à l'article 19 du décret du 24 août 1998 susvisé, en qualité de suppléant de M. Jean-Pierre Leleux, en tant que représentant des élus des collectivités territoriales.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Aurélie Filippetti

MÉDIAS ET INDUSTRIES CULTURELLES - LIVRE ET LECTURE

Arrêté du 15 mai 2014 portant nomination d'un membre de la commission Théâtre du Centre national du livre.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le décret n° 93-397 du 19 mars 1993 modifié relatif au Centre national du livre, notamment ses articles 10 et 12,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M^{me} Monique Le Roux est nommée membre de la commission Théâtre du Centre national du livre.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Par délégation :
Le directeur général des médias et des industries culturelles,
Laurence Franceschini

PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

Arrêté du 21 mai 2014 portant modification de la composition du Conseil national de la recherche archéologique.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Vu le Code du patrimoine, notamment son livre V ;
Vu l'arrêté du 31 mai 2012 portant composition du Conseil national de la recherche archéologique

modifié par arrêté du 11 septembre 2012 et par arrêté du 26 mars 2013 ;

Vu le courrier de désignation par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une nouvelle personnalité qualifiée au Conseil national de la recherche archéologique en date du 7 février 2014 ;

Vu le courrier de confirmation de désignation d'un nouveau membre élu par la commission interrégionale de la recherche archéologique Sud-Ouest en date du 14 février 2014,

Arrête :

Art. 1^{er}. - M. Christian Jeunesse, professeur à l'université de Strasbourg, est nommé membre du Conseil national de la recherche archéologique en tant que personnalité qualifiée, en remplacement de M^{me} Anne Lehoërff.

Art. 2. - M. Jean-Pierre Bracco est nommé membre du Conseil national de la recherche archéologique en tant que membre élu par les commissions interrégionales de la recherche archéologique, en remplacement de M. Éric Gailledrat.

Art. 3. - Le directeur général des patrimoines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des patrimoines,
Vincent Berjot

Décision n° 2014-DG/14/035 du 28 mai 2014 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le directeur général,

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L. 523-1 et suivants et R. 545-24 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 18 février 2013 portant nomination du directeur général de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Décide :

Titre I - Direction scientifique et technique

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à M^{me} Anne Augereau, directrice scientifique et technique par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction scientifique et technique ;
- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité de la directrice scientifique et technique par intérim, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ;
- les états de frais et les demandes de remboursement de frais des agents de l'institut placés sous l'autorité de la directrice scientifique et technique par intérim ainsi que ceux des membres du conseil scientifique ;
- les états de frais et les demandes de remboursement de frais des agents de l'institut relatifs à leurs déplacements à l'étranger dans le cadre de mission scientifique et technique ;
- les décisions de prise en charge des déplacements des personnalités extérieures à l'institut invitées par le président, le directeur général ou la directrice scientifique et technique par intérim à se déplacer dans le cadre des activités scientifiques et techniques de l'institut.

Titre II - Direction de l'administration et des finances

Art. 2. - Délégation est donnée à M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions afférents aux attributions du directeur général de l'institut énumérées aux paragraphes 3^o, à l'exclusion des ordonnancements imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement et des dépenses de fonctionnement relatives à la gratification des stagiaires et de leurs indemnités de frais de transports, 5^o et 6^o de l'article R. 545-41 du Code du patrimoine, ainsi qu'aux articles R. 545-42 et R. 545-43 du Code du patrimoine.

Art. 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, délégation est donnée à M^{me} Christiane Berthot, directrice de l'administration et des finances adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Francine Myotte, chef du service de l'exécution budgétaire, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 20 000 €HT ;
- les titres de recette ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- tous documents comptables en recette et en dépense ;
- tous ordres de reversement ;
- les certificats administratifs.

Art. 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Francine Myotte, chef du service de l'exécution budgétaire, délégation est donnée concurremment à M^{me} Caroline Chabert, adjointe au chef du service de l'exécution budgétaire - responsable du pôle recettes et à M^{me} Fatima Halla, adjointe au chef du service de l'exécution budgétaire - responsable du pôle dépenses, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 20 000 €HT ;
- les titres de recette ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- tous documents comptables en recette et en dépense ;
- tous ordres de reversement ;
- les certificats administratifs.

Art. 6. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Martine Hurstel, chef du service de la politique des achats, des marchés publics et de la relation client, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- le cahier du registre des dépôts ;
- les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- les décisions de sélection de candidatures ;
- les correspondances administratives dans le cadre des procédures de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier ;
- les certificats administratifs ;

- les bons de commande passés pour l'application des marchés publics de réalisation de prestations de services juridiques (assistance, conseil juridique et représentation en justice) dans le cadre du contentieux des marchés publics ;
- les copies certifiées conformes.

Art. 7. - Délégation est donnée, sous l'autorité de M^{me} Armelle Defontaine, directrice de l'administration et des finances, à M^{me} Véronique Perez, chef du service des affaires générales et immobilières, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 20 000 €HT ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- les titres de recette ;
- tous ordres de reversement ;
- tous documents comptables en dépense ;
- les certificats administratifs.

Titre III - Direction des ressources humaines

Art. 8. - Délégation est donnée à M. Benoit Lebeaupin, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- I - les contrats de recrutement des agents de l'institut y compris ceux des agents hors filières et catégories ;
- les décisions relatives à la conclusion, la modification et la rupture des contrats de recrutement ;
- les actes relatifs aux ordonnancements imputables sur l'enveloppe du personnel ;
- les décisions relatives aux événements de carrière et à l'affectation des agents ;
- les certificats et attestations relatifs à la situation des agents ;
- les actes relatifs à la paie des personnels et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le règlement des organismes sociaux ;
- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- les conventions de mise à disposition des agents de l'institut telles que définies à l'article 25 du décret du 2 avril 2002 susvisé, ainsi que les conventions de détachement et de mise à disposition concernant des personnels extérieurs accueillis par l'institut ;
- les décisions d'attribution de secours individuels ;
- les décisions relatives aux prestations sociales ;
- les actes relatifs à la prévention (hygiène et sécurité, et médecine du travail) ;

- les décisions relatives à l'exercice du droit syndical ;
- les ordres de mission, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur des ressources humaines et aux représentants du personnel, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents ;
- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines ;
- et, généralement toutes autres pièces relatives à la gestion des ressources humaines.

II - Par délégation du directeur général, le directeur des ressources humaines procède à l'ordonnancement des dépenses et recettes imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement.

Art. 9. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Lebeaupin, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 8 ci-dessus.

Art. 10. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Lebeaupin, directeur des ressources humaines, et de M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, délégation est donnée à M^{me} Aude Girard, chef du service de la gestion et de l'administration des personnels, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les certificats et attestations relatifs à la situation des agents ;
- les actes relatifs à la paie des personnels et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le règlement des organismes sociaux ;
- les contrats de recrutements à durée déterminée ;
- les décisions relatives aux événements de carrière et à l'affectation des agents recrutés en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée ;
- les ordonnancements imputables sur l'enveloppe « personnels » et ceux relatifs aux dépenses de fonctionnement relative à la gratification des stagiaires et de leurs indemnités de frais de transports.

Art. 11. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Lebeaupin, directeur des ressources humaines, et de M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, délégation est donnée à

M^{me} Nathalie Mauger, chef du service du développement des ressources humaines à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- tout acte juridique relatif aux moyens de recrutement de l'institut ;
- les attestations et pièces relatives à la gestion courante des recrutements, de la mobilité et de la formation ;
- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines.

Titre IV - Direction du développement culturel et de la communication

Art. 12. - Délégation est donnée à M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction du développement culturel et de la communication ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction du développement culturel et de la communication, d'un montant inférieur à 20 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service ;
- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité de la directrice du développement culturel et de la communication, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents ;
- les décisions de prise en charge des déplacements des personnalités extérieures à l'institut invitées par le président, le directeur général ou la directrice du développement culturel et de la communication à se déplacer dans le cadre des activités de valorisation et de communication de l'institut ;
- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance nationale, ainsi que les autorisations relatives à l'utilisation de photographies ou films dont l'institut est titulaire des droits ;

- les contrats portant cession de droits d'auteur au profit de l'institut, pour tout montant ;
- les conventions et contrats de coproduction audiovisuelle qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les conventions et contrats de coédition scientifique et grand public qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 20 000 € HT.

Art. 13. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M. David Raynal, directeur adjoint du développement culturel et de la communication, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 12 ci-dessus.

Art. 14. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, et de M. David Raynal, directeur adjoint du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M^{me} Virginie Kenler, chef du service de la communication institutionnelle et de la communication interne, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 12 ci-dessus.

Art. 15. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, et de M. David Raynal, directeur adjoint du développement culturel et de la communication, et de M^{me} Virginie Kenler, chef du service de la communication institutionnelle et de la communication interne, délégation est donnée à M. Vincent Charpentier, chef du service partenariats et relations avec les médias, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 12 ci-dessus.

Titre V - Direction des systèmes d'information

Art. 16. - Délégation est donnée à M. Bernard Pinglier, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction des systèmes d'information ;

- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur des systèmes d'information, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursements de frais de ces agents ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction des systèmes d'information, d'un montant inférieur à 20 000 €HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service.

Titre VI - Service des affaires juridiques

Art. 17. - Délégation est donnée à M^{me} Marie-Christine Billia-Kali, chef du service des affaires juridiques, à l'effet de signer au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande s'inscrivant dans le cadre du budget alloué au service des affaires juridiques ;
- les bons de commande passés pour l'application des marchés publics de prestations de services juridiques (assistance, conseil juridique et représentation en justice), hors contentieux des marchés publics ;
- les copies certifiées conformes ;
- les certificats administratifs.

Titre VII - Ingénieur sécurité prévention

Art. 18. - Délégation est donnée à M^{me} Virginie Rocher, ingénieur sécurité prévention, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les plans de prévention prévus aux articles L. 4511-1 et R. 4511-1 et suivants du Code du travail et

applicables aux entreprises appelées à réaliser des prestations pour l'institut, dans ses locaux.

Art. 19. - La présente décision prend effet à compter du 2 juin 2014.

Art. 20. - Les délégataires sont chargés de l'exécution de la présente décision, chacun pour leur domaine de compétence, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur le site Internet de l'institut.

Le directeur général,
Pierre Dubreuil

PATRIMOINES - MONUMENTS HISTORIQUES

Avenant du 31 mars 2014 à la convention conclue le 24 octobre 2013 entre la Fondation du patrimoine et M. Xavier Buthaud et publiée au *Bulletin officiel n° 228* du ministère de la Culture.

Entre,

La Fondation du patrimoine, représentée par son président, Charles de Croisset,

Et,

M. Xavier Buthaud, propriétaire d'une chapelle inscrite au titre des monuments historiques,

Art. 4. - Financement

Le propriétaire a établi son plan de financement prévisionnel comme suit :

	€	%	Fonds espérés ou acquis
Apports en fonds propres	0	0	
Emprunts sollicités et/ou obtenus	0	0	
Subventions sollicitées et/ou obtenues*	22 877	47	Acquis
Financement du solde par le mécénat	25 740	53	
Total	48 617	100	

Le propriétaire précise avoir été informé que les éventuels mécènes personnes physiques ou morales ne devront avoir aucun lien direct ou indirect de nature capitalistique, économique ou familiale avec eux-mêmes.

Les autres articles de la convention du 24 octobre 2013 restent inchangés par le présent avenant.

Le directeur général de la Fondation du patrimoine,
François Xavier Bieuville
Le propriétaire,
Xavier Buthaud

Décision n° 2014-12A du 2 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 2 avril 2014 portant nomination de M. Lionel Izac-Imbert, en qualité d'administrateur des sites archéologiques de Glanum, d'Ensérune et de l'hôtel de Sade,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M. Lionel Izac-Imbert, en qualité d'administrateur, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 €HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;

- les fiches et convention de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

Art. 2. - La présente délégation de signature est accordée pour l'administration des monuments suivants :

- le site archéologique de Glanum ;
- le site archéologique d'Ensérune ;
- l'hôtel de Sade.

Art. 3. - Les décisions n° 2013-19A du 2 janvier 2014, n° 2013-21A du 7 janvier 2013 et n° 2012-53A en date du 4 octobre 2012 uniquement en ce qui concerne l'administration du site d'Ensérune, sont abrogées.

Art. 4. - La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Bélaval

Décision n° DS-2014-17S du 16 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Vu le Code du patrimoine,

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 17 février 2014, portant nomination de M^{me} Laure Pressac, en qualité de chef de la mission de la stratégie, de la prospective et du numérique ;

Vu la décision du 10 février 2014, portant nomination de M. David Kolin, en qualité de chef du pôle numérique,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Laure Pressac, chef de la mission de la stratégie, de la prospective et du numérique, à l'effet de signer au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en recette et en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de l'Intérieur.

Art. 2. - Délégation de signature est donnée à M. David Kolin, chef du pôle numérique, à l'effet de signer au nom du président du Centre des monuments nationaux et dans la limite de ses attributions :

- les engagements juridiques en recette et en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 €HT ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des recettes, ainsi que les certificats administratifs destinés au recouvrement des recettes ;
- les formulaires d'enregistrement au dépôt légal de la Bibliothèque nationale de France et du ministère de l'Intérieur.

Art. 3. - La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Bélaval

Décision du 20 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Vu le Code du patrimoine et plus particulièrement ses articles R. 141-2, R. 141-13 et R. 141-15 ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 25 mars 2014 portant nomination de M. Jacques Buisson-Catil en qualité d'administrateur par intérim du château de Carrouges ;

Considérant que par acte notarié en date du 23 décembre 1997, le Centre des monuments nationaux a consenti à l'EARLL'écureuil représentée par M. Guy Dujarier, un bail rural pour une durée de 18 ans ;

Considérant que ce bail rural, modifié par un avenant n° 1 en date du 6 mars 2009, a été consenti pour des parcelles d'une superficie totale de 76ha 25a 54ca et qu'il se substitue à tout acte précédemment conclu entre le Centre des monuments nationaux et la Société civile agricole de la terre de Bouges ;

Considérant que par courrier en date du 22 avril 2014, l'EARLL'écureuil a fait part au Centre des monuments nationaux de sa volonté de sortir du bail rural la parcelle cadastrée subdivision M de la parcelle ZE n° 37 ;

Considérant que le Centre des monuments nationaux a souhaité répondre favorablement à cette demande et a également souhaité sortir du bail rural les parcelles cadastrées ZH 67 et ZH 38 et a souhaité permettre à l'association « Rallye la Passée », dans le cadre de la fête de la chasse et de la pêche, de disposer gracieusement des parcelles cadastrées ZH 69, ZH 33, ZH 1 et ZE 37 nécessaires au bon déroulement de cette fête,

Décide :

Art. 1^{er}. - De donner délégation de signature à M. Jacques Buisson-Catil à l'effet de signer, au nom du président du Centre des monuments nationaux, l'avenant n° 2 relatif aux parcelles cadastrées subdivision M de la parcelle ZE n° 37, ZH 67, ZH 38, ZH 69, ZH 33, ZH 1 et ZE 37.

Art. 2. - La directrice générale, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Bélaval

Décision n° 2014-15A du 26 mai 2014 portant délégation de signature au Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le décret du 29 juin 2012 portant nomination de M. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux ;

Vu la décision du 2 décembre 2009 portant nomination de M^{me} Éva Grangier-Menu, en qualité d'administratrice des châteaux de Coucy et de Pierrefonds ;

Vu le retour de congés maternité de M^{me} Éva Grangier-Menu à compter du 20 mai 2014 ;

Vu la décision du 30 décembre 2013 portant nomination de M. Nicolas Rousseau, en qualité d'adjoint de l'administrateur des châteaux de Coucy et Pierrefonds,

Décide :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M^{me} Éva Grangier-Menu, en qualité d'administratrice, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions d'ordonnateur et au nom du président du Centre des monuments nationaux, dans la limite des crédits ouverts : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 €HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et conventions de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;

- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;

- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;

- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Éva Grangier-Menu, délégation de signature est donnée à M. Nicolas Rousseau, adjoint de l'administratrice, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du président du Centre des monuments nationaux : au titre de la dotation globale de fonctionnement déconcentrée (chapitre 0656), et au titre des crédits d'investissement déconcentrés (chapitre 0695) à l'exclusion de l'acquisition des véhicules de service et de matériel informatique :

- les engagements juridiques en dépense, d'un montant inférieur à 15 000 €HT ;
- les actes liés à l'exécution des marchés et autres contrats, notamment les procès-verbaux de réception et d'admission ainsi que les attestations de service fait, les décisions de réception et de levée de réserves ;
- les états liquidatifs de décompte de pénalités ;
- les autorisations d'occupation pour les locations ou les tournages conformes aux catégories d'occupation dans la limite de 20 % de dérogation aux tarifs en vigueur, à l'exclusion des autorisations correspondant à des demandes émanant d'organismes de la presse écrite, audio et télévisuelle de niveau national ;
- les conventions pédagogiques avec les autorités locales, sans impact financier pour l'établissement, d'une durée inférieure à deux ans ;
- les fiches et convention de prêts de documents, œuvres ou objets d'art empruntés à des personnes publiques ou privées à l'occasion d'expositions dans les monuments ;
- les actes de liquidation et d'ordonnancement des dépenses, ainsi que les certificats administratifs, les attestations, les états liquidatifs et les mentions destinées au paiement des factures ou des mémoires ;

- les ordres de mission et les états de frais qui s'y rapportent relatifs aux déplacements des personnels relevant de son autorité à l'exclusion des ordres de mission à l'étranger ;
- les contrats et avenants concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers ;
- les avenants aux contrats concernant les agents non titulaires rémunérés sur crédits recrutés pour répondre à un besoin permanent à temps incomplet et assurant des besoins complémentaires occasionnels ou saisonniers.

Art. 3. - La présente délégation de signature est accordée pour l'administration des monuments suivants :

- le château de Coucy,
- le château de Pierrefonds.

Art. 4. - Les décisions n° 2012-61A en date du 4 octobre 2012 et n° 2013-20A en date du 31 décembre 2013 sont abrogées.

Art. 5. - La directrice générale, la directrice des ressources humaines, la directrice administrative, juridique et financière et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication et sur les sites Internet et Intranet du Centre des monuments nationaux.

Le président du Centre des monuments nationaux,
Philippe Bélaval

PATRIMOINES - MUSÉES

Décision du 19 mai 2014 relative à l'intérim des fonctions de président du conseil d'administration de l'établissement public du musée national Picasso-Paris.

La ministre de la Culture et de la Communication,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 modifié portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 7,

Décide :

Art. 1^{er}. - L'intérim des fonctions de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris et de président du conseil d'administration de cet établissement est confié à M. Jérôme Bouët, inspecteur général des affaires culturelles, membre du conseil d'administration.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et de la Communication.

La ministre de la Culture et de la Communication,
Aurélie Filippetti

Mesures d'information

Relevé de textes parus au *Journal officiel*

JO n° 102 du 2 mai 2014

Premier ministre

Texte n° 39 Arrêté du 22 avril 2014 portant inscription au titre de l'année 2014 au tableau d'avancement à la hors-classe dans le corps des administrateurs civils (pour le ministère de la Culture et de la Communication : M^{me} Laurence Tison-Vuillaume, MM. Benjamin Gestin, Nicolas Houzelot, François Laurent et Francis Steinbock).

Intérieur

Texte n° 57 Décret du 30 avril 2014 portant nomination de la préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe) (M^{me} Christiane Barret).

Texte n° 58 Décret du 30 avril 2014 portant nomination du préfet de l'Allier (M. Arnaud Cochet).

Texte n° 59 Décret du 30 avril 2014 portant nomination du préfet de la Haute-Saône (M. François Hamet).

Texte n° 62 Décret du 30 avril 2014 portant cessation de fonctions du secrétaire général de la préfecture du Jura (M. Antoine Poussier).

Texte n° 63 Décret du 30 avril 2014 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Jura (M. Renaud Nury).

Culture et communication

Texte n° 65 Décret du 30 avril 2014 portant nomination de la présidente de l'Institut national de l'audiovisuel (M^{me} Agnès Saal).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 80 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Bordeaux).

Texte n° 82 Délibération n° 2014-17 du 5 mars 2014 modifiant la recommandation n° 2005-5 du 7 juin 2005 aux éditeurs de services de télévision concernant la signalétique jeunesse et la classification des programmes (rectificatif).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 97 Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint des affaires culturelles (région Nord-Pas-de-Calais).

JO n° 103 du 3 mai 2014

Intérieur

Texte n° 39 Arrêté du 2 mai 2014 fixant la liste des partis et groupements admis à utiliser les émissions du service

public de la communication audiovisuelle pendant la campagne électorale en vue de l'élection des représentants au Parlement européen des 24 et 25 mai 2014.

Culture et communication

Texte n° 42 Décret n° 2014-449 du 30 avril 2014 relatif à la Cité de la musique.

Texte n° 43 Décision du 28 avril 2014 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

Justice

Texte n° 55 Arrêté du 24 avril 2014 portant fin de mise à disposition (Conseil d'État) (M. Philippe Barbat, auprès de la ministre de la Culture et de la Communication).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 75 Décision n° 2014-141 du 23 avril 2014 portant habilitation d'un agent du Conseil supérieur de l'audiovisuel à constater les infractions définies par l'article 78 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication (M. Sébastien Flatresse).

Texte n° 76 Décision n° 2014-142 du 23 avril 2014 portant habilitation d'un agent du Conseil supérieur de l'audiovisuel à constater les infractions définies par l'article 78 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication (M. Honoré Mendy).

Texte n° 77 Décision n° 2014-143 du 23 avril 2014 portant habilitation d'un agent du Conseil supérieur de l'audiovisuel à constater les infractions définies par l'article 78 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication (M. Luc Tourbez).

Texte n° 78 Décision n° 2014-154 du 30 avril 2014 relative aux conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions relatives à la campagne officielle en vue de l'élection des représentants au Parlement européen les 24 et 25 mai 2014.

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 106 Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint des affaires culturelles (région Picardie).

Avis divers

Texte n° 107 Vocabulaire de l'informatique et du droit.

Texte n° 112 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (Dynamite).

Texte n° 113 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (Vip Models).

Texte n° 114 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (Perfect Model Management).

Texte n° 115 Avis relatif au renouvellement d'une licence d'agence de mannequins (Di).

JO n° 104 du 4 mai 2014

Finances et comptes publics

Texte n° 3 Arrêté du 30 avril 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Recherche culturelle et culture scientifique).

Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

Texte n° 12 Décret n° 2014-452 du 2 mai 2014 modifiant le décret n° 2008-964 du 16 septembre 2008 relatif aux modalités de prise en compte dans la retraite additionnelle de la fonction publique de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

JO n° 105 du 6 mai 2014

Culture et communication

Texte n° 37 Arrêté du 16 avril 2014 modifiant l'arrêté du 5 mars 2009 portant institution d'une régie d'avances et d'une régie de recettes auprès du service à compétence nationale Archives nationales.

Texte n° 64 Arrêté du 8 avril 2014 portant nomination au conseil d'administration du Théâtre national de Chaillot (M^{me} Mathilde Monnier).

Justice

Texte n° 42 Arrêté du 25 avril 2014 portant fin de mise à disposition (Conseil d'État) (M^{me} Sophie-Justine Lieberde, auprès de la ministre de la Culture et de la Communication).

JO n° 106 du 7 mai 2014

Finances et comptes publics

Texte n° 12 Arrêté du 2 mai 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 13 Arrêté du 2 mai 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Recherche culturelle et culture scientifique).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 63 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Lyon).

Avis divers

Texte n° 77 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

JO n° 107 du 8 mai 2014

Culture et communication

Texte n° 31 Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2013.

Texte n° 57 Arrêté du 2 avril 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.

Texte n° 58 Arrêté du 3 avril 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'École du Louvre.

Affaires étrangères et développement international

Texte n° 37 Arrêté du 10 avril 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence France-Presse (M. Romain Nadal).

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 38 Décret du 6 mai 2014 portant approbation d'une élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (M. Filippo Coarelli).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 68 Décision n° 2014-166 du 7 mai 2014 fixant le nombre et la durée des émissions relatives à la campagne officielle en vue de l'élection des représentants au Parlement européen des 24 et 25 mai 2014.

Texte n° 69 Décision n° 2014-167 du 7 mai 2014 fixant les dates et ordre de passage des émissions relatives à la campagne officielle en vue de l'élection des représentants au Parlement européen des 24 et 25 mai 2014.

JO n° 108 du 10 mai 2014

Texte n° 1 Loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade.

Finances et comptes publics

Texte n° 12 Décret n° 2014-462 du 7 mai 2014 modifiant le décret n° 2005-122 du 11 février 2005 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'État ».

Texte n° 13 Arrêté du 2 avril 2014 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2013 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État.

Culture et communication

Texte n° 35 Décret n° 2014-469 du 7 mai 2014 relatif à la mise en œuvre du prélèvement prévu à l'article 49 de la loi de finances pour 2014 (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Texte n° 36 Arrêté du 7 mai 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Bernard Tschumi*, au musée national d'Art moderne, Centre Pompidou, galerie sud, à Paris).

Texte n° 37 Arrêté du 7 mai 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Les désastres de la guerre. 1800-2014*, au musée du Louvre-Lens).

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 49 Décret du 7 mai 2014 portant approbation d'une élection à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres (M. Alberto Varvaro).

Intérieur

Texte n° 64 Décret du 7 mai 2014 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Drôme (M. Étienne Desplanques).

Texte n° 65 Décret du 7 mai 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme (M. Sébastien Audebert).

Texte n° 66 Décret du 7 mai 2014 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire (M. Clément Rouchouse).

Texte n° 67 Décret du 7 mai 2014 portant cessation de fonctions du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire (M. Régis Castro).

Texte n° 69 Décret du 7 mai 2014 portant cessation de fonctions du directeur de cabinet du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique (M. Matthieu Garrigue-Guyonnaud).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 82 Décision n° 2014-161 du 23 avril 2014 fixant pour l'année 2014 le calendrier de programmation et de diffusion des émissions attribuées aux organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale.

JO n° 109 du 11 mai 2014

Finances et comptes publics

Texte n° 6 Arrêté du 7 mai 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines).

Texte n° 7 Arrêté du 7 mai 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Culture et communication

Texte n° 18 Arrêté du 6 mai 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Unedited History, Iran, 1960-2014*, au musée d'Art moderne de la ville de Paris).

Texte n° 29 Décret du 9 mai 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public de la Cité de la musique.

JO n° 110 du 13 mai 2014

Culture et communication

Texte n° 30 Arrêté du 16 avril 2014 modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.

Texte n° 31 Arrêté du 23 avril 2014 pris en application de l'article L. 212-8 du Code de la propriété intellectuelle.

Texte n° 32 Arrêté du 25 avril 2014 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2000 portant création du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique.

Texte n° 62 Arrêté du 2 avril 2014 portant nomination au conseil d'orientation scientifique de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (M^{me} Gabriella Belli, M. Patrick Bloche, M^{me} Laurence des Cars, M. Hugues Gall et M^{me} Claudie Haigneré).

Texte n° 63 Arrêté du 3 avril 2014 portant nomination (directrice régionale des affaires culturelles : M^{me} Christelle Creff-Walravens, DRAC Bourgogne).

Texte n° 64 Arrêté du 17 avril 2014 portant nomination à la Commission nationale de reconnaissance des qualifications professionnelles (M^{mes} Béangère Py, Catherine Duret, Sophie Courrian et M. Jean-philippe Donze).

Texte n° 65 Arrêté du 23 avril 2014 portant nomination du président du conseil scientifique de l'Institut national du patrimoine (M. Jean-Michel Leniaud).

Texte n° 66 Arrêté du 29 avril 2014 portant nomination à la commission d'agrément instituée par l'article 2 de la loi du 7 janvier 1993 relative à l'institution d'une garantie de l'État pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (M^{me} Monique Saliou).

Conventions collectives

Texte n° 73 Arrêté du 28 avril 2014 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (n° 2666).

Texte n° 78 Arrêté du 28 avril 2014 portant élargissement d'un accord régional (Île-de-France) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment (n° 2332).

Texte n° 79 Arrêté du 28 avril 2014 portant élargissement d'un accord régional (Midi-Pyrénées) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment (n° 2332).

Texte n° 80 Avis relatif à l'agrément de l'avenant n° 3 du 14 janvier 2014 à l'annexe VIII au règlement général annexé à la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage modifiant la liste relative au champ d'application de l'annexe VIII pour le spectacle vivant privé.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 89 Décision n° 2014-162 du 23 avril 2014 portant renouvellement de membres du comité territorial de l'audiovisuel de Caen (M^{me} Éveline Duhamel et M. Étienne Fatome).

Texte n° 90 Décision n° 2014-163 du 23 avril 2014 portant nomination d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de La Réunion et de Mayotte (M^{me} Zainaba Mohamed).

JO n° 111 du 14 mai 2014

Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

Texte n° 29 Décret n° 2014-475 du 12 mai 2014 modifiant le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

Texte n° 30 Arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales.

Texte n° 31 Arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

Culture et communication

Texte n° 32 Arrêté du 29 avril 2014 portant extension de la prime de fonctions et de résultats aux membres du corps et au chef du service de l'inspection générale des affaires culturelles et fixant les montants de référence de cette prime.

Texte n° 33 Arrêté du 5 mai 2014 fixant la liste des fonctions spécifiques mentionnées à l'article 24 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 exercées dans les services dont le ministre chargé de la culture constitue l'autorité de rattachement pour le recrutement et la gestion des attachés d'administration de l'État.

Texte n° 63 Décret du 12 mai 2014 portant nomination à la commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits (M. Alain Pichon).

Texte n° 64 Arrêté du 28 avril 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du musée national Picasso-Paris (MM. Jérôme Bouët, Jean-Paul Claverie et M^{me} Anne Sinclair).

Texte n° 65 Arrêté du 5 mai 2014 portant nomination au conseil d'orientation scientifique de l'établissement public du musée du Quai Branly (MM. Jean-François Balaudé, Emmanuel Ethis et M^{me} Anne Fraïsse).

Texte n° 66 Arrêté du 12 mai 2014 portant nomination (administration centrale) (M^{me} Maryline Laplace, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture).

Finances et comptes publics

Texte n° 59 Arrêté du 30 avril 2014 portant nomination (agent comptable : M. Hervé Gauthier, Villa Arson).

Avis divers

Texte n° 90 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

JO n° 112 du 15 mai 2014

Ordre national du Mérite

Texte n° 2 Décret du 14 mai 2014 portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier (dont : M. William, Lincoln Christie, claveciniste, chef d'orchestre, membre de l'Académie des beaux-arts).
Texte n° 3 Décret du 14 mai 2014 portant promotion et nomination.

Culture et communication

Texte n° 48 Décret n° 2014-482 du 13 mai 2014 modifiant le décret n° 2013-933 du 17 octobre 2013 instituant une aide exceptionnelle au bénéfice de certains diffuseurs de presse indépendants.

Texte n° 88 Arrêté du 6 mai 2014 portant nomination du directeur délégué du Théâtre national de l'Opéra-Comique (M. Olivier Mantéi).

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 94 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Clermont-Ferrand).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 112 Avis de vacance de deux emplois d'inspecteur général des affaires culturelles.

JO n° 113 du 16 mai 2014

Finances et comptes publics

Texte n° 16 Rapport relatif au décret n° 2014-486 du 14 mai 2014 portant transfert de crédits.

Texte n° 17 Décret n° 2014-486 du 14 mai 2014 portant transfert de crédits (pour la culture : Création).

Texte n° 20 Arrêté du 14 mai 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Texte n° 21 Arrêté du 14 mai 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines).

Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

Texte n° 34 Arrêté du 7 mai 2014 fixant au titre de l'année 2013 les modalités et le calendrier d'affectation des lauréats des concours d'accès aux

instituts régionaux d'administration organisés (formation du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015).

Culture et communication

Texte n° 35 Décision du 7 mai 2014 modifiant la décision du 15 juillet 2013 portant délégation de signature (Centre national du cinéma et de l'image animée).

Texte n° 76 Arrêté du 12 mai 2014 portant nomination du directeur général du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (M. Denis Berthomier).

Texte n° 77 Arrêté du 15 mai 2014 portant cessation de fonctions au cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication (M^{me} Laurence Engel).

Intérieur

Texte n° 69 Décret du 14 mai 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud (M. David Myard).

Texte n° 70 Décret du 14 mai 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la Dordogne (M. Jean-Philippe Aurignac).

Texte n° 71 Décret du 14 mai 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet du Morbihan (M. Romain Delmon).

Avis divers

Texte n° 106 Vocabulaire de l'audiovisuel.

JO n° 114 du 17 mai 2014

Culture et communication

Texte n° 46 Décret du 16 mai 2014 portant cessation de fonctions de la présidente de l'établissement public du musée national Picasso-Paris (M^{me} Anne Baldassari).

JO n° 115 du 18 mai 2014

Culture et communication

Texte n° 25 Arrêté du 15 mai 2014 portant désignation du préfet coordonnateur pour l'extension des protections au titre des sites et des abords élargis d'un monument historique (préfet de la Manche : baie du Mont-Saint-Michel).

Texte n° 51 Décret du 16 mai 2014 portant nomination d'un haut fonctionnaire de défense et de sécurité (M. Marc Oberlis).

Intérieur

Texte n° 44 Décret du 16 mai 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique (M. François de Keréver).

Texte n° 45 Décret du 16 mai 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la Sarthe (M. Antonin Flament).

Conseil d'État

Texte n° 52 Décision n° 355924 du 14 mai 2014 du Conseil d'État statuant au contentieux (annulation des arrêtés en tant qu'ils agréent le Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la

communication et des loisirs (AFDAS) comme organismes collecteurs paritaires des fonds de la formation professionnelle continue au titre du plan et de la professionnalisation).

Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 62 Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur (sous-directeur du développement de l'économie culturelle à la direction générale des médias et des industries culturelles).

Texte n° 66 Avis de vacance d'un emploi de directeur régional des affaires culturelles (région Bretagne).

JO n° 116 du 20 mai 2014

Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

Texte n° 28 Arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

Intérieur

Texte n° 49 Décret du 16 mai 2014 portant cessation de fonctions du secrétaire général de la préfecture de Mayotte (classe fonctionnelle III) (M. François Chauvin).

Texte n° 50 Décret du 16 mai 2014 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de Mayotte (classe fonctionnelle III) (M. Bruno André).

Avis divers

Texte n° 86 Vocabulaire de l'automobile (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO n° 117 du 21 mai 2014

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 4 Arrêté du 29 avril 2014 portant création de la spécialité « sellier harnacheur » du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.

Texte n° 5 Arrêté du 16 mai 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes et aux candidats justifiant d'un titre ou diplôme, d'une formation ou d'une qualification reconnue équivalente à la troisième année de scolarité de cette école et fixant le nombre de postes offerts à ce concours.

Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

Texte n° 20 Décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique.

Texte n° 21 Décret n° 2014-508 du 19 mai 2014 relatif à la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris.

Texte n° 39 Arrêté du 12 mai 2014 portant renoncement, démission ou report de scolarité du cycle préparatoire au concours interne et du cycle de préparation au troisième concours d'entrée à l'École nationale d'administration des candidats reçus aux épreuves qui se sont déroulées en 2012 et en 2013.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 45 Décision n° 2014-169 du 7 mai 2014 portant renouvellement d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Clermont-Ferrand (M^{me} Dominique Bru-Maille).

JO n° 118 du 22 mai 2014

Affaires étrangères et développement international

Texte n° 2 Décret n° 2014-510 du 20 mai 2014 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine en matière de coopération dans le domaine de l'administration et de la fonction publique, signé à Pékin le 9 janvier 2014.

Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

Texte n° 46 Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Texte n° 47 Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 82 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Poitiers).

Texte n° 83 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (Poitiers).

JO n° 119 du 23 mai 2014

Culture et communication

Texte n° 44 Arrêté du 20 mai 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts au recrutement réservé sans concours dans le corps des secrétaires de documentation (classe normale) du ministère de la Culture et de la Communication.

Texte n° 45 Arrêté du 20 mai 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé dans le corps des technicien(ne)s des services culturels et des Bâtiments

de France (classe normale) du ministère de la Culture et de la Communication.

Outre-mer

Texte n° 49 Décret n° 2014-520 du 21 mai 2014 pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n° 2013-81 du 25 janvier 2013 relative aux dispositions applicables à certains agents relevant de l'État ou des circonscriptions territoriales exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.

JO n° 120 du 24 mai 2014

Finances et comptes publics

Texte n° 15 Arrêté du 21 mai 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Création).

Culture et communication

Texte n° 23 Arrêté du 20 mai 2014 portant délégation de signature (cabinet : M. Martin Ajdari).

Texte n° 44 Arrêté du 20 mai 2014 portant nomination au cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication (M. Martin Ajdari, directeur du cabinet).

JO n° 121 du 25 mai 2014

Finances et comptes publics

Texte n° 11 Arrêté du 14 mai 2014 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2004 portant application du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique.

Culture et communication

Texte n° 28 Arrêté du 22 mai 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du musée national Picasso-Paris (M^{me} Anne-Marie Charbonneaux).

JO n° 122 du 27 mai 2014

Intérieur

Texte n° 42 Décret du 23 mai 2014 portant cessation de fonctions du sous-préfet de Châteaudun (M. Bernard Gonzales).

Texte n° 43 Décret du 23 mai 2014 portant nomination du sous-préfet de Châtelleraut (M. Ludovic Pacaud).

Culture et communication

Texte n° 47 Arrêté du 13 mai 2014 portant nomination (directeur régional adjoint des affaires culturelles : M. François Deffrasnes, DRAC Aquitaine).

JO n° 123 du 28 mai 2014

Texte n° 1 Loi n° 2014-534 du 27 mai 2014 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif à la mobilité des jeunes.

Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Texte n° 19 Décret du 26 mai 2014 autorisant l'acceptation d'un legs (legs de M^{me} Jacqueline Vincent pour l'Institut de France).

Culture et communication

Texte n° 56 Décret du 26 mai 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel (M. Louis-Augustin Julien).

Avis divers

Texte n° 89 Avis relatif à la mise en vente de publications officielles (direction de l'information légale et administrative).

JO n° 124 du 29 mai 2014

Finances et comptes publics

Texte n° 12 Décret n° 2014-551 du 27 mai 2014 portant adaptation de dispositions pour faire suite à la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Texte n° 13 Décret n° 2014-552 du 27 mai 2014 portant adaptation de dispositions pour faire suite à la fusion de la direction générale des impôts et de la direction générale de la comptabilité publique.

Culture et communication

Texte n° 25 Arrêté du 7 mai 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Benjamin Constant*, au musée des Augustins de Toulouse).

Texte n° 26 Arrêté du 7 mai 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Le Pérugin et Raphaël*, au musée Jacquemart-André, Paris).

Texte n° 27 Arrêté du 7 mai 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *La*

couleur sous la lumière de l'Orient, de Delacroix à Matisse, au musée de l'Annonciade de Saint-Tropez).

Texte n° 28 Arrêté du 7 mai 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Henri Matisse : Nice, le rêve des odalisques*, au musée Matisse de Nice).

Texte n° 29 Arrêté du 15 mai 2014 modifiant la liste des organismes constituant des agences de presse au sens de l'ordonnance n° 45-2646 du 2 novembre 1945 portant réglementation des agences de presse.

Texte n° 30 Décision du 23 mai 2014 modifiant la décision du 10 octobre 2012 portant délégation de signature (secrétariat général) (M^{me} Audrey Clergeau, mission archives).

Texte n° 64 Décret du 27 mai 2014 portant nomination de la directrice générale de l'établissement public de la Cité de la céramique-Sèvres et Limoges (M^{me} Romane Sarfati).

Texte n° 65 Arrêté du 15 mai 2014 portant nomination au conseil d'administration du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (M^{me} Sylvie Testud).

Texte n° 66 Arrêté du 20 mai 2014 portant nomination au conseil d'administration du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.

Conventions collectives

Texte n° 76 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Alsace) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

Texte n° 79 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Centre) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

Texte n° 80 Avis relatif à l'extension d'un accord régional (Limousin) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

Réponses aux questions écrites

ASSEMBLÉE NATIONALE

JO AN du 6 mai 2014

- M. Dominique Potier sur la situation des maîtres d'œuvre non architectes exerçant en marché d'architecture, cette profession non réglementée est limitée au seuil de 170 m² de surface de plancher et aux suivis de chantiers (question transmise).
(Question n° 52740-25.03.2014).
- M. Michel Zumkeller sur les déclarations faites par le Gouvernement de maintenir le cap des réductions des dépenses de l'État après avoir augmenté les impôts des Français de manière considérable.
(Question n° 31068-02.07.2013).

JO AN du 13 mai 2014

- M. Jacques Bompard sur les conséquences de la censure à la télévision du film documentaire « La valise ou le cercueil ».
(Question n° 29341-18.06.2013).
- M^{me} Isabelle Le Callennec sur la HADOPI et sur le nombre de téléchargements illégaux effectués les années passées (question transmise).
(Question n° 32782-16.07.2013).
- M^{me} Véronique Louwagie sur les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique : les bibliothèques publiques (question transmise).
(Question n° 43684-26.11.2013).
- M^{me} Véronique Louwagie sur le rapport de la mission « Acte II de l'exception culturelle » qui recommande notamment de défendre, auprès des instances européennes, l'inclusion des aides à la diffusion et à la distribution (et plus particulièrement les aides aux services culturels numériques) dans les aides à la promotion de la culture.
(Question n° 44108-03.12.2013).
- M^{me} Véronique Louwagie sur le rapport de la mission « Acte II de l'exception culturelle » qui recommande de mobiliser les Sofica au service du développement de la vidéo à la demande en les encourageant, par un avantage fiscal majoré, à investir dans la production de films en contrepartie d'une participation aux seules recettes de VAD.
(Question n° 44110-03.12.2013).
- M^{me} Véronique Louwagie sur le rapport de la mission « Acte II de l'exception culturelle » qui recommande de fixer les barèmes de la rémunération pour copie privée par décret, sur avis conforme de l'actuelle commission, d'introduire dans la composition de cette commission des représentants des ministères concernés ainsi qu'un représentant des distributeurs, de plafonner le montant de la RCP par rapport au prix hors taxe des supports et matériels assujettis (art. L. 311-5 du CPI).
(Question n° 44135-03.12.2013).
- M^{me} Véronique Louwagie sur le rapport de la mission « Acte II de l'exception culturelle » qui recommande de clarifier la prise en compte, dans le calcul de la rémunération pour copie privée, des copies effectuées à partir de services de cloud computing (art. L. 311-4 du CPI) et de lancer une étude d'usage permettant d'évaluer précisément la réalité de ces pratiques.
(Question n° 44137-03.12.2013).
- M. Lionel Tardy sur l'application de la loi n° 2011-1898 du 20 décembre 2011 relative à la rémunération pour copie privée.
(Question n° 46663-24.12.2013).
- M^{me} Danielle Auroi sur le devenir de la librairie « Les Volcans ».
(Question n° 47637-14.01.2014).
- M^{me} Virginie Duby-Muller sur les horaires d'ouverture insuffisants et inadaptés des bibliothèques.
(Question n° 47783-21.01.2014).
- M^{me} Virginie Duby-Muller sur le rapport « Le financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique » qui préconise de mettre fin aux cachets excessifs en obligeant les professionnels à distinguer les dépenses liées au « talent » (acteurs principaux, réalisateurs, scénaristes) et le reste des coûts.
(Question n° 47786-21.01.2014).
- M^{me} Marie-Odile Bouillé sur les contours du projet de réforme des aides à la presse.
(Question n° 48344-28.01.2014).
- MM. Matthias Fekl, William Dumas et Sébastien Denaja sur le projet de réforme du décret n° 2004-1312 du 26 novembre 2004 relatif au fonds d'aide à la

presse régionale et locale qui introduirait un plafonnement de cette dernière à 20 % du montant de la dotation du fonds d'une même société.

(Questions n^{os} 48345-28.01.2014 ; 50193-18.02.2014 ; 50195-18.02.2014).

- M. Hervé Féron sur une récente étude de l'éducation nationale selon laquelle la télévision s'avère très pénalisante pour les collégiens, surtout le visionnage très fréquent des programmes de télé-réalité.
(Question n^o 49095-11.02.2014).

- M^{me} Barbara Pompili sur la reconnaissance du picard comme langue régionale à part entière.
(Question n^o 49664-11.02.2014).

- M. Lucien Degauchy sur le projet de modification du Code du patrimoine qui pourrait interdire ou restreindre considérablement le champ d'exercice de l'activité de la détection de loisir.
(Question n^o 50151-18.02.2014).

- M^{me} Virginie Duby-Muller sur les conséquences douloureuses qu'entraîne la hausse des tarifs postaux pour la presse spécialisée.
(Question n^o 50192-18.02.2014).

- M. Lionel Tardy sur le renouvellement des membres du collège de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI).
(Question n^o 50421-25.02.2014).

- M. Stéphane Demilly sur la reconnaissance du picard comme langue fragile pour œuvrer à son développement.
(Question n^o 51518-11.03.2014).

- M^{me} Pascale Got sur la pratique de l'archéologie marine par les bénévoles.
(Question n^o 51770-11.03.2014).

- M. Dominique Bussereau sur la situation de la langue régionale saintongeaise, dont le statut de langue de France autonome a été supprimé de la liste officielle.
(Question n^o 52062-18.03.2014).

- M^{me} Virginie Duby-Muller sur l'initiative de « Sauvons l'Europe » qui demande dans une pétition « Plus d'Europe à la télé ».
(Question n^o 52087-18.03.2014).

- M. Jean-Jacques Candelier sur le rapport d'information sur la Francophonie qui propose le regroupement des organismes publics dédiés à la langue française, en particulier l'Office québécois de la langue française et la délégation générale à la langue française et aux langues de France (question transmise).
(Question n^o 52298-18.03.2014).

- M. François Loncle sur la transformation du bâtiment de la poste centrale du Louvre à Paris, construit par l'architecte Julien Guadet (1834-1908).
(Question n^o 52350-18.03.2014).

- M. Alain Marty sur la possibilité d'une subvention pérenne à l'association « Le cinéma s'expose » dont l'objectif est de mettre sur pied un grand lieu muséal sur le cinéma.

(Question n^o 52529-25.03.2014).

JO AN du 27 mai 2014

- M. Marc Le Fur sur le financement du Centre national de la cinématographie (CNC).
(Question n^o 30935-02.07.2013).

- M^{me} Véronique Louwagie sur les acteurs de la chaîne du livre à l'ère du numérique : auteurs et éditeurs (question transmise).
(Question n^o 43673-26.11.2013).

- M^{me} Véronique Louwagie sur le rapport de la mission « Acte II de l'exception culturelle » qui recommande de clarifier les marchés pertinents pour l'application du droit de la concurrence, en saisissant les autorités françaises et communautaires compétentes.
(Question n^o 44107-03.12.2013).

- M. Élie Aboud sur la situation préoccupante des télévisions locales.
(Question n^o 48496-04.02.2014).

- M. Philippe Armand Martin sur la gestion administrative déficiente de l'École nationale supérieure des beaux-arts constatée par la Cour des comptes.
(Question n^o 49458-11.02.2014).

SÉNAT

JO S du 1^{er} mai 2014

- M. Michel Le Scouarnec sur les conditions d'admission dans les écoles supérieures d'art (question transmise).
(Question n^o 08518-10.10.2013).

JO S du 15 mai 2014

- M^{me} Maryvonne Blondin sur la place des artistes et créateurs en situation de handicap.
(Question n^o 03588-13.12.2012).

- M. Alex Türk sur la sauvegarde des œuvres d'art dans l'hypothèse d'une crue de la Seine.
(Question n^o 08931-31.10.2013).

- M. Yves Daudigny sur la refonte de la statue de Camille Desmoulins initialement localisée au Palais-Royal.
(Question n^o 09220-14.11.2013).

- M^{me} Catherine Procaccia sur l'entretien des bâtiments du jardin tropical situé dans le bois de Vincennes (question transmise).
(Questions n^{os} 09533-28.11.2013 ; 10997-20.03.2014).

- M. Pierre Camani sur le projet de réforme du décret n° 2004-1312 du 26 novembre 2004 relatif au fonds d'aide à la presse régionale et locale qui introduirait un plafonnement de cette dernière à 20 % du montant de la dotation du fonds d'une même société.

(Question n° 10125-23.01.2014).

- M^{me} Corinne Bouchoux sur une éventuelle coopération avec l'Allemagne dans le cadre de l'affaire dite « Gurlitt » (1 400 tableaux dont de nombreux chefs d'œuvre

retrouvés chez Cornelius Gurlitt) (question transmise). (Question n° 10163-30.01.2014).

- M. Didier Marie sur la situation de la presse hebdomadaire régionale (PHR).

(Question n° 10215-30.01.2014).

- M. Daniel Laurent sur l'éventuelle réinscription du saintongeais comme langue de France de manière autonome.

(Question n° 11091-27.03.2014).

Divers

Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte DPLG.

Septembre 2003

30 septembre 2003

M. MARECHAL Luc

ENSA-Paris-Val de Seine

Bulletin officiel



Coupon d'abonnement (1)

Nom, prénom :
(ou service destinataire)

Pour un renouvellement, n° d'abonné :

Adresse complète :

Adresse de livraison (si différente) :

Téléphone :

Profession (2) :

Nombre d'abonnements souhaités : x 50€ = pour l'année

Date et signature (3).

(1) Le coupon et le règlement, établi à l'ordre du régisseur d'avances et de recettes du ministère de la Culture et de la Communication, sont à retourner au ministère de la Culture et de la Communication, SG, Bureau du fonctionnement des services, M^{me} Christine Sosson, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

(2) S'il y a lieu, pour les particuliers.

(3) Pour les services, nom et qualités du souscripteur et griffe de l'établissement.